



**HAL**  
open science

## Le “ lapin privé ” de Stendhal

Catherine Mariette

► **To cite this version:**

Catherine Mariette. Le “ lapin privé ” de Stendhal. Valérie Méot-Bourquin et Aurélie Barre. Du temps que les bestes parloient Mélanges offerts au professeur Roger Bellon, p. 31-34, 2018, 978-2-406-06798-6. hal-01914976

**HAL Id: hal-01914976**

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-01914976v1>

Submitted on 7 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le « lapin privé » de Stendhal

La première fois que Roger Bellon m'a parlé du « lapin privé », j'allais tranquillement donner mon cours d'agrégation sur *Le Rouge et le Noir*. C'était dans un couloir de l'Université Stendhal. Je suis arrivée quelques minutes en retard dans l'amphi 9 mais j'ai pu apporter à mes étudiants de précieuses informations sur une expression énigmatique qui pourrait leur être très utile pour une éventuelle leçon sur « Le Bestiaire du *Rouge et le Noir* ». Sur ce sujet, j'avais bien pensé au « Chien de lisard » du début du livre I, au gracieux passage de la chasse aux papillons en compagnie de Mme de Rênal et de ses enfants, à l'épervier, symbole de Napoléon (I, 10), au cheval sur lequel le héros en uniforme bleu monte lors du passage du roi à Verrières (I, 18) ou à celui duquel il tombe, se couvrant de boue, à la comparaison de Mathilde avec un tigre (II, 32), à apologue final du chasseur et des fourmis, emprunté à Grimm (II, 44). Au chapitre XXII du livre I, on trouve, certes, un lapin, présenté par les petits Rênal à Julien qui lui fait « bon accueil ». Mais du « lapin privé » de Roger, je n'avais pas vu l'ombre d'une oreille<sup>1</sup>. Pourtant, au chapitre 27 du livre I, on peut lire : « Vinrent ensuite les anecdotes. Tel jeune prêtre, à peine ordonné depuis un an, ayant offert un lapin privé à la servante d'un vieux curé, il avait obtenu d'être demandé pour vicaire, et peu de mois après, car le curé était mort bien vite, l'avait remplacé dans la bonne cure ». Un « lapin privé », c'est un « lapin domestique » : mais pourquoi donc ce vieux curé, par l'intermédiaire de sa servante, s'est-il laissé circonvenir pour un simple lapin qui, apparemment, n'avait pas pour destin de finir à la casserole ? C'est peut-être prêter au curé ou à sa servante une âme sensible qu'ils n'avaient sans doute pas et ce lapin, tout domestique, domestiqué ou privé qu'il fût, a bien pu terminer sa vie en ragoût...

Souvent, Stendhal ouvre des pistes fécondes et néanmoins mystérieuses qui laissent aller la rêverie curieuse de son lecteur.

Revenant à ce « lapin privé » au cours d'une conversation, Roger me fait remarquer que le TLF qui indique le sens vieilli (« apprivoisé ») de cet adjectif, donne pour exemple « lapin privé », sans citer Stendhal. Deux références accompagnent cette définition de « privé », la première empruntée à La Pérouse faisant allusion à des « pigeons-ramiers privés, qui ne voulaient manger que dans la main » (*Voy. La Pérouse*, t. 3, 1797, p. 191), la seconde à Chateaubriand : « Elle avait toujours [...] à sa suite un sanglier privé qui remplissait le château de ses grognements » (*Chat, Mém.*, t. 1, 1848, p. 38). Le sens que Stendhal donne à ce mot dans *Le Rouge* ne s'accorde en effet pas à ce sens d'« intime » ou de « familier » ou « de compagnie » que lui donnent les auteurs de ces deux exemples, ni à la définition du TLF. Stendhal utilise le mot, je crois, comme un simple antonyme de « sauvage », ce qui explique que le lapin soit comestible : on élevait certainement aussi, au XIX<sup>e</sup> siècle, comme encore de nos jours à la campagne, des lapins dans des cages pour les manger.

Roger confirme cette intuition, ajoutant qu'il faut lier ce « lapin privé » aux remarques du cynique abbé Castanède qui essaie de convaincre les jeunes séminaristes de prendre soutane en leur faisant miroiter des avantages matériels susceptibles de les encourager à persévérer dans les voies du Seigneur : « J'ai connu,

---

<sup>1</sup> Je comprends pourquoi Roger a remarqué ce lapin invisible aux yeux exercés des stendhaliens : il a écrit un article qui a dû le rendre attentif à cette expression et à ses voisinages sémantiques, où qu'ils apparaissent : « Domestication et lexicographie : le couple sauvage/domestique dans quelques dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle » (revue *Ethnozootechnie* n°71-3003 – *La domestication : points de vue*).

moi qui vous parle, des paroisses de montagnes dont le casuel valait mieux que celui de bien des curés de ville » (I, 27).

Et Roger, en bon ancien élève du « petit séminaire de Voreppe », a l'air de savoir de quoi il parle. Les curés, m'explique t-il, avaient deux sources de revenus : l'une était constituée du bénéfice des intentions de messes quotidiennes. Le diocèse répartissait cet argent entre les différentes cures pour que les prêtres aient un « fixe » à peu près équivalent entre eux. Le « casuel » était en revanche, comme son étymologie l'indique, occasionnel et provenait des sacrements, payants jusqu'à Vatican II (1962-1965). Quand un prêtre célébrait un baptême, un mariage ou un enterrement, il recevait de l'argent et il existait même des enterrements de première ou de seconde classe, selon les moyens dont disposait la famille du défunt : le père Goriot, ruiné et abandonné de ses filles, n'a droit qu'à un enterrement de seconde classe, poursuit Roger. Le « lapin privé » entrerait donc dans la catégorie du « casuel », don en nature offert au « vieux curé » en vue d'obtenir une place lucrative à la campagne.

Une seconde expression intrigue notre lecteur passionné du *Rouge*. Elle apparaît au chapitre 5 de la première partie du roman, « Une négociation ». M. Sorel est en pourparlers avec M. de Rênal pour fixer les « appointements » de Julien. Le rusé franc-comtois tente de sonder le futur patron de son fils et d'essayer de gagner quelques francs en tergiversant, en créant des incidents pour prolonger la discussion, en « incidentant » : « À force de parcourir toutes sortes d'objections, Sorel comprit que son fils mangerait avec le maître et la maîtresse de maison [...]. Toujours plus disposé à incidenter à mesure qu'il distinguait un véritable empressement chez M. Le maire, [...], Sorel demanda à voir la chambre où coucherait son fils ». C'est précisément cet exemple que prend le TLF pour illustrer l'emploi intransitif du verbe « incidenter » dans le sens de « soulever des incidents, des difficultés, des objections à propos de quelque chose ».

Roger Bellon, tout médiéviste qu'il est, connaît bien la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle. *Le Rouge et le Noir* lui est devenu très vite familier, au lycée, grâce aux extraits du « Lagarde et Michard », se souvient-il. Il a acheté sa première édition du roman à Lyon, chez Gibert, lorsqu'il était en première année de fac, avec, en couverture, la photo de Danielle Darrieux et de Gérard Philippe. Ce volume ne l'a jamais quitté, il l'a toujours à portée de main et le relit sans cesse. Dans ce roman, ce qui lui plaît, « c'est qu'il raconte une histoire, qu'il suit une progression » (au passage, Roger confie qu'il n'aime pas les « nouveaux romans » pour des raisons inverses). « Comme *Madame Bovary*, *Le Rouge et le Noir* est un roman d'éducation ».

Mais ce que retient aussi le professeur de langue et littérature du Moyen-Âge, c'est la résonance de la scène de première rencontre du roman de Stendhal (I, VI) avec des textes médiévaux : « C'est une découverte que j'ai faite lorsque j'enseignais les TD de littérature médiévale. Je me suis souvenu d'un extrait du Lagarde et Michard intitulé "premier regard, premier amour", mais ce n'est pas le titre de Stendhal ; cela m'avait incité à relire tout le chapitre et j'ai constaté une chose : cette importance du regard dans toute la scène correspond tout à fait aux scénarios de l'amour courtois des romans arthuriens et des traités comme celui d'André le Chapelain ! Ce point commun par dessus les siècles m'a beaucoup intéressé ».

Roger mentionne aussi une « anecdote » : « Lorsque Marcel Pagnol avait fait lire à son père (ancien instituteur) son premier volume de souvenirs (*La Gloire de*

*mon père*), celui-ci lui avait fait ce qu'il estimait être le plus beau compliment : " Ton livre est très bien ! C'est une vraie mine pour les dictées du certificat d'études !".

Pour moi, poursuit Roger, *Le Rouge et le Noir* (comme *Madame Bovary*) est une vraie mine de textes-supports pour des exercices ou des contrôles en grammaire française ! D'ailleurs en 2014-15, quand j'ai fait un semestre de TD de grammaire française en L1 (un excellent souvenir ! si j'avais pu faire ça vingt ans plus tôt, ma façon d'enseigner la langue du Moyen-Âge aurait été différente !), j'ai fait le 1<sup>e</sup> contrôle sur *Madame Bovary* et le second sur *Le Rouge et le Noir*. Emma et Louise réunies pour faire suer les étudiants sur les classes de déterminants et les fonctions essentielles dans la phrase ! Tout peut arriver ! ».

J'ai vu le volume du *Rouge et le Noir* de Roger (c'est le second pourtant car il a perdu le premier !) et je peux témoigner qu'il a été lu et relu, annoté, surligné, écorné.

Et si le temps ne nous avait pas été compté, si la vie et les tracasseries du monde n'avaient pas « incidenté » notre conversation « privée », je suis certaine que bien des expressions étranges et des emplois particuliers auraient été révélés par ce stendhalien inattendu, si attentif au détail du texte.

Catherine Mariette  
« Litt&Arts » UMR 5316  
Université Grenoble-Alpes